

CONTENU RÉDACTIONNEL

TRANSPORT SERVICE & Technologies est réservé à tous les décideurs du transport, avec des solutions pour mener à bien la gestion de leur entreprise sur les plans financier, matériel et humain : Entreprise et Profession (informations générales et économiques des entreprises) ; Matériels (informations sur les équipements et les services, essais de véhicules, entretien des matériels) ; Nouvelles technologies ; Réglementation et extraits de textes de loi.

LECTORAT

Tous les chefs d'entreprises de transport, soit 30 000 transporteurs.

MODE DE DIFFUSION

Envoyé à tous les chefs d'entreprises de transport via le fichier de la mise à jour de la Convention Collective des Transports (obligatoire pour tous transporteurs).

DIFFUSION TOTALE

30 000 exemplaires

PROGRAMME RÉDACTIONNEL 2008 (sous réserve de modifications en cours d'année)

N°	Daté	Parution	Remise éléments	Planning rédactionnel
62	Fév./Mars	15/02	01/02	Pré Salons SITL & MANUTENTION (n° diffusé sur ces salons)
63	Avril/Mai	02/04	19/03	Compte rendu Salons SITL & MANUTENTION
64	Juin/Juillet	16/06	02/06	Dossiers : Formation - Pneumatiques
65	Août/Sept.	01/09	18/08	Dossiers : Carrosseries - Pré Salon IAA Hanovre
66	Oct./Nov.	02/10	18/09	Compte rendu Salon IAA Hanovre
67	Déc./Janv.	01/12	17/11	Dossier : Les bourses de fret

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Article 1. La souscription d'un ordre de publicité engage l'acceptation de nos conditions de vente et de règlement.

Article 2. La publicité paraît sous l'entière responsabilité de l'annonceur, ainsi que de son mandataire le cas échéant. L'éditeur a le droit de refuser la publication d'une insertion sans avoir à justifier ce refus.

Article 3. Tous les tarifs sont exprimés hors taxes en Euros. Les majorations pour annonces successives, emplacements spéciaux et 1^{er} cahier seront facturés 10 % en plus, et les numéros spéciaux salons seront facturés 20 % en plus. Les conditions du tarif seront modifiables à compter d'un préavis d'un mois. Les emplacements préférentiels seront susceptibles d'être modifiés selon le contenu rédactionnel des magazines.

Article 4. Une remise professionnelle de 15 % sera accordée à toute agence de publicité mandatée par un annonceur après communication de l'attestation de mandat à l'éditeur qui sera calculée sur le net dégressif. Si l'ordre est exécuté dans le cadre d'un mandat, la SEJT devra impérativement recevoir une attestation de mandat liant l'annonceur et le mandataire avant l'exécution de celui-ci. En l'absence de ce document, la facture sera adressée directement à l'annonceur.

Article 5. Les frais techniques et postaux pour les encarts ne bénéficient d'aucun dégressif, abattement et remise. Le montant de ces frais sera fourni sur devis.

Article 6. Toute annulation d'un ordre de publicité devra être communiquée 8 semaines avant la date de parution par écrit et par lettre recommandée avec A.R. Passé ce délai, l'annonceur sera dans l'obligation de régler le montant de la parution.

Article 7. La facturation sera établie au nom de l'annonceur, ou de l'agence mandatée par celui-ci. Une copie de la facture sera envoyée à l'annonceur si celui-ci est mandaté. Pour chaque nouvel annonceur, le règlement de la 1^{ère} parution sera exigé lors de la commande, les règlements suivants devront être effectués par chèque ou par virement à 30 jours fin de mois. En cas de retard de paiement, l'exécution des ordres pourra être suspendue, des pénalités seront alors facturées et calculées à un taux égal à une fois et demie le taux de l'intérêt légal en vigueur.

Article 8. La remise des éléments techniques (CD, films ou autres), accompagnés d'une épreuve contractuelle devra être effectuée 3 semaines avant la date de parution. Tous travaux supplémentaires (frais techniques) seront facturés. Le montant de ces frais sera fourni sur devis. En cas de non remise des éléments techniques, ceux de l'annonce précédente seront utilisés. La SEJT décline toute responsabilité quant à la qualité d'impression des éléments techniques. Les ordres de publicité et les bons à tirer éventuels devront nous être retournés signés par télécopie. Sauf instruction écrite contraire, les éléments techniques seront détruits 1 an après la dernière parution.

Article 9. Toute réclamation sera prise en considération avant un délai de 8 jours après la parution. Passé ce délai, l'éditeur sera dégagé de toute responsabilité.

Article 10. Les dates de parution des magazines seront communiquées à titre indicatif. Tout retard de parution occasionné n'entraînera pas la responsabilité de l'éditeur. Il en est de même si l'insertion est repoussée à un numéro postérieur.

Article 11. Toute réclamation ou contestation relèvera uniquement de la compétence du Tribunal de Commerce de Nanterre.

TARIFS DE PUBLICITÉ 2008

A compter du 1^{er} janvier 2008 - Tarifs H.T en Euros

Le magazine des décideurs
du transport

FORMAT	L x H en mm	EMPLACEMENT	NOIR	BICHRO	QUADRI
DOUBLE PAGE	Plein papier 420 x 297 Format utile 396 x 255	Portefeuille en 1 ^{ère} de couverture	-	-	15 751
		Ouverture / Centrale / 1 ^{ère} dble p	10 858	12 043	12 665
		1er cahier	9 866	10 943	11 618
		Sans emplacement particulier	8 969	9 950	10 562
COUVERTURE	F.U. 210 x 210 P.P. 210 x 297 ou F.U. 190 x 270	1 ^{ère} de couverture	-	-	13 768
		4 ^{ème} de couverture	-	-	7 652
		2 ^{ème} de couverture	-	-	7 411
		3 ^{ème} de couverture	-	-	7 226
CAVALIER	P.P. 105 x 297	1/2 surcouverture recto/verso	-	-	10 711
ONGLET	75 x 75 par côté	Annonce de Une	-	-	2 854
PAGE	P.P. 210 x 297 ou F.U. 190 x 270	1er recto	6 060	6 726	7 393
		Recto 1er cahier	5 516	6 121	6 726
		Recto	5 014	5 564	6 115
		Sans emplacement particulier	4 558	5 058	5 559
2/3 PAGE	Portrait 139 x 270 Carré 190 x 200	Sans emplacement particulier	3 651	4 039	4 502
1/2 PAGE	Portrait 93 x 270 Paysage 190 x 135	Sans emplacement particulier	2 742	3 040	3 373
1/3 PAGE	Portrait 58 x 270 Paysage 190 x 90	Sans emplacement particulier	2 296	2 519	2 817
1/4 PAGE	Portrait 93 x 135 Paysage 190 x 65 Colonne 47 x 270	Sans emplacement particulier	1 631	1 797	2 019
1/8 PAGE	Carré 93 x 65 bandeau 190 x 35	Sans emplacement particulier	907	1000	1 111

ENCARTS BROCHÉS (droit d'asile)

Recto/verso :	9 238	Encarts volants et collés :
4 pages :	15 416	nous consulter.
6 pages :	17 659	Frais techniques et postaux :
8 pages :	20 049	en sus à la charge de l'annonceur.

PUBLI-REPORTAGE

Frais de réalisation compris (hors frais de déplacements du rédacteur).

Format	Noir	Quadri
1 page :	5 559	6 334
2 pages :	9 005	11 248
3 pages et + :	nous consulter	nous consulter

DÉGRESSIFS applicables en cascade

Les dégressifs ne s'appliquent pas sur les frais techniques et postaux.

Remises quantitatives : s'appliquent pour des parutions groupées de janvier à décembre 2008, après engagement ferme de l'annonceur :

2 à 3 insertions :	- 2 %
4 à 5 insertions :	- 5 %
6 à 7 insertions :	- 8 %
8 à 9 insertions :	- 12 %
10 insertions et + :	- 15 %

Remise fidélité : - 5 %, s'applique aux annonceurs présents en 2007.

Remise professionnelle : - 15 %, accordée aux agences et centrales mandatées par l'annonceur. Elle est appliquée sur le tarif net, hors taxe (tarif brut de référence moins les dégressifs indiqués ci-dessus).

MAJORATIONS applicables en cascade

Recto :	+ 10 %	Annonces successives :	+ 10 %
1 ^{er} cahier : ...	+ 10 %	N° Spécial Salon :	+ 20 %

AUTRES TYPES D'ESPACES

Opération spéciale, nous consulter.

INFORMATIONS TECHNIQUES

- **Éléments techniques + épreuve contractuelle + ordres de publicité à fournir et à livrer au support 3 semaines avant parution :**
- Fichiers numériques sur CD ou ZIP, en version PC (acceptés après accord du support) :
 - fichiers PDF (non séparés) ou images TIFF, EPS, JPG,
 - en haute définition : 300 DPI à 100 %,
 - fournir les polices au format Postscript et en version PC,
 - sur logiciels : Illustrator 9 - Photoshop 5.5 - Indesign 1.5.2 - Acrobat Reader 5.
- **Tout visuel sur fond clair :** doit être délimité par un filet.
- **Prévoir 5 mm de rogne tout autour :** pour le plein papier.
- **Spécificités techniques pour les encarts** (formats, nombre d'exemplaires, dates et adresse de livraison) : nous consulter.
- **Remise des documents si le visuel est réalisé par le support** (textes, logos, images, photos...) : 6 semaines avant parution.
- **Les frais techniques (films, photogravure, composition...)** sont à la charge de l'annonceur.
- **Pour les insertions en trichromie :** le tarif quadri sera appliqué.
- **Annulation des ordres :** 8 semaines avant parution.

VOS CONTACTS PUBLICITÉ	Lignes directes	Courriel	Fax + adresses Internet
Directeur : François DENEUTER	01 41 27 97 32	fdeneuter@sejt.com	Fax : 01 41 27 97 30 E-mail : pub @sejt.com
Assistante : Martine NICOLAS	01 41 27 97 35	mnicolas@sejt.com	www.transport-service.com.fr